

# Procès verbal du conseil municipal N°2 du 10 avril 2018

**Présents :** C. Bats maire, D.Autran, C.Lefebvre,D.Fromilhague, M.Alins, C.Auzias, G.Millon- Fremillon. G.Nicholls.

**Secrétaire de séance :** C.Auzias

**Ouverture de la séance du conseil :** 20H40, dans la salle du conseil.

Le procès verbal du conseil municipal du 15 février 2018 est approuvé: 6 pour, 2 abstentions de conseillers absents à cette date.

En introduction M. le maire demande d'observer une minute de silence en mémoire des 4 morts de Trèbes (Aude) dont le colonel Arnaud BELTRAME.

## **Les délibérations:**

### **1ère délibération :**

Délibération rattachée au CM n°1 du 15/02/2018 pour la demande de servitude de passage communale. Cette dernière doit permettre un accès à la partie arrière du calvaire à partir de la parcelle A 381 propriété de M. LEPINAY et de Mme FIOLE , en cas de besoin pour travaux.

Votée à l'unanimité

### **2ème délibération :**

Projet de convention pour charges des frais de fonctionnement « Ecole de Mazerolles » élaborée par les services de la préfecture de l'Aude. Son représentant, Mr Colombo a été à l'écoute de nos remarques et de nos questionnements.

Le conseil municipal se félicite des avancées significatives de ce nouveau projet qui sera applicable dès validation par l'ensemble des communes concernées. Le compromis présenté s'est attaché à respecter les textes officiels et comporte de notables avancées. Il est cependant noté que le CM de Ferran regrette la non dissociation de la convention école d'une convention cantine.

Votée par 6 voix pour et 2 abstentions.

Mr le maire souligne qu'il est satisfait de cette avancée applicable pour les trois prochaines années.

### **3ème délibération :**

Présentation du M49 du compte administratif 2017 : eau et assainissement de la commune. Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPLM au 1/01/2018. Les excédents de fonctionnement pour un montant de 11015.31€ et d'investissement pour un montant 2 833.41€ seront intégrés dans le M14 budget principal 2018 de la commune et probablement dirigé vers le traitement des eaux usées du «nouveau village», chantier pour lequel les demandes de subventions sont en cours .

Votée à l'unanimité

### **4ème délibération :**

Présentation du M14 compte administratif 2017 et des différents chapitres.

Au 31/12/2017 il est à noter un excédent de 227 632,91€. Les excédents de fonctionnement s'élèvent à 199 988.62€ et d'investissements à 41.683.57€.

Voté à l'unanimité

Présentation des engagements Hors bilan préparation du budget 2018 pour un montant global de 2 470.00€.

Voté à l'unanimité

### **5ème délibération :**

Vote des taux d'imposition 2018 : Baisse des taux liée à la clôture du budget M49 du SIVU et à la fin de sa mission+ fiscalisation de la participation aux syndicats (Haute vallée de l'Aude et Fresquel)

Taxe d'habitation : 7.13 %

Taxe foncière bâti : 21.85%

Taxe foncière non bâti : 111.04%

Voté à l'unanimité

### **6ème délibération :**

Présentation du budget prévisionnel 2018 M14 pour un montant total de 413 669.62€

Pour un total de la section de fonctionnement de 309 169.62€ et d'investissement de 104 500.00€

Cf : document présentation générale du budget

Comme le conseil s'y était engagé ce budget intègre la fin des travaux du jardin de la place du Castel qui, à la suite du foyer, de la mairie et la place, clôture les améliorations fonctionnelles et esthétiques du coeur de village.

Voté à l'unanimité

### **Questions diverses :**

➤ Point sur l'avancée des travaux en cours. Demande de devis pour l'éclairage du cheminement de la future place du castel. Choix définitif de la couleur du revêtement du cheminement

➤ Présentation des deux séries de photos retenues pour Ferran lors de l'édition 2018 de «Chemins de Photos». Choix de la photo qui sera tirée en grand format pour être apposée sur le mur du clocher. Suivi du dossier par Mme Mélanie ALINS.

➤ Information sur l'augmentation de la population à compter du 01/04/2018

Cassignoles : +6 personnes

Le Corry : +4 personnes +1

➤ Information réponse courrier du conseil départemental relatif à l'abattage des arbres sur D 914. Information à relayer aux habitants par mail.

➤ La commune prévoit un budget prévisionnel de 800€ pour participer à une aide à l'acquisition de kit satellites permettant d'obtenir un meilleur débit internet. Mr Lefebvre fait connaître sa position cf pièce jointe. Mr Le maire précise que le SYADEN, interlocuteur Mr Médina, semble envisager d'autres solutions donc le dossier est loin d'être clos et reste à suivre.

➤ Accord donné à Madame Liliane PRZYSTAL suite à sa demande d'autorisation pour mise en place d'un plexiglass vertical de protection porte entrée 1 rue Antoine Courrière.

➤ Information concernant l'arrêté du préfet de région interdisant le brûlage des déchets vert à l'air libre. Information complète disponible en mairie.

➤ Le conseil départemental de l'Aude a lancé une consultation par internet sur le revenu de base. Se connecter au site : <http://monavissurlerevenudebase.fr>

Répondre à ce questionnaire en ligne pour permettre une synthèse qui sera présentée avant expérimentation

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil municipal Jeudi 17 mai 2018 à 20h40 salle du conseil Mairie

**Fin de la séance du conseil municipal à 23h30.**

**Prochain conseil municipal le jeudi 17 mai 2018. à 20h40, salle du conseil.**